



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIR-ET-CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°41-2020-08-028

PUBLIÉ LE 26 AOÛT 2020

Sommaire

PREF 41

41-2020-08-26-003 - Arrêté relatif au nombre et à l'implantation des bureaux de vote du département pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 (1 page)

Page 3

PREF 41

41-2020-08-26-003

Arrêté relatif au nombre et à l'implantation des bureaux de
vote du département pour la période du 1er janvier au 31
décembre 2021



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
Direction de la légalité et de la citoyenneté
Bureau des élections et de la réglementation

ARRÊTÉ N°

**relatif au nombre et à l'implantation des bureaux de vote du département
pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021**

Le Préfet de Loir-et-Cher,
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur,
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment les articles L. 17 et R. 40 ;

VU le décret du 27 mars 2019 portant nomination de M. Yves ROUSSET en qualité de préfet de Loir-et-Cher ;

VU l'arrêté préfectoral n°41-2019-08-28-004 du 28 août 2019 modifié relatif au nombre et à l'implantation des bureaux de vote du département ;

VU les propositions de modification des lieux de vote formulées par les maires du département ;

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture ;

- A R R Ê T E -

Article 1 : Le nombre et l'implantation des bureaux de vote des communes du département de Loir-et-Cher sont fixés conformément à l'annexe jointe au présent arrêté, pour toute élection organisée entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021.

Le nombre total des bureaux de vote du département est fixé à 393.

Article 2 : Les dispositions de l'arrêté préfectoral n°41-2019-08-28-004 du 28 août 2019 modifié précité sont abrogées à compter du 1^{er} janvier 2021.

Article 4 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Vendôme, Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay, Mesdames et Messieurs les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Blois le **26 AOUT 2020**

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Romain DELMON